



PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Madame Michèle CALIX, Maire.

Ordre du jour :

1. Décision modificative n°4 de crédits au budget primitif principal 2023
2. Subvention exceptionnelle au profit de l'Institut Curie dans le cadre d'Octobre Rose
3. Subvention exceptionnelle – Association Sportive de Tir (AST)
4. Approbation du recrutement de deux agents de police municipale par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
5. Acquisition à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France des parcelles constituant le Golf International de Roissy
6. Modification du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage temporaire des locaux d'habitation
7. Location d'un meublé de tourisme – institution de la procédure d'enregistrement
8. Marché de Noël - Instauration d'une caution pour la mise à disposition de chalets
9. Marché de Noël –Règlement intérieur à destination des exposants

Etaient présents : M. Denis CÔME, Mme Catherine DUTEAU, Mme Valérie REDOUTE, M. Patrick PAMART, M. Bernard VERMEULEN, Mme Marie-Claude LEPEUVE, M. Guénaël DECADE, Mme Christine LAFONT, Mme Stéphanie GALLET, Mme Cristina DA CUNHA, M. Cédric TEULIERE, M. Pierre IZIKIAN, Mme Shérazade BENRADI, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Éric LE DANTEC, M. Christian LOCHIN, Mme Zahra RAHMOUNE-DALI

Absents excusés :

M. François CARRETTE donne pouvoir à M. Patrick PAMART
M. Marc THAN VAN CON donne pouvoir à Mme Patricia PETIT
M. Joaquim DE OLIVEIRA donne pouvoir à Mme Michèle CALIX

Absent : M. Pierre COTTIN

Secrétaire de séance : Mme Valérie REDOUTE

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Date de convocation : Mercredi 11 octobre 2023

Date d'affichage : Jeudi 23 novembre 2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'observer une minute de silence suite aux événements tragiques survenus le 13 octobre 2023, par l'assassinat de M. Dominique BERNARD, professeur de Français dans un lycée d'Arras, 3 ans après la mort de Samuel PATY.

Madame le Maire précise qu'une minute de silence a également été observée à l'école élémentaire pour les classes de CM1 et CM2 ce même jour à 14h00.

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023 :**

Patricia PETIT introduit une demande de modifications du procès-verbal de la séance du 18 septembre pour ce qui concerne la retranscription des questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente, comprenant ces modifications, est approuvé à l'unanimité.

➤ **DELIBERATIONS :**

1. 2023/314 – Décision modificative n° 4 de crédits au budget primitif principal 2023

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les ajustements de crédits aux articles budgétaires suivants de l'exercice 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

65748 – Subventions fonctionnement autres personnes de droit privé	+ 7 200.00 €
65742 – Subventions fonctionnement entreprise	+ 500.00 €
60628 – Autres fournitures non stockées	- 7 700.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Néant	0.00 €
-------	--------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE 21 5023/2188 – Autres	+ 38 000.00 €
CHAPITRE 21 5010/2188 – Autres	+ 24 360.00 €
CHAPITRE 21 5041/2188 – Autres	+ 22 860.00 €
CHAPITRE 21 5015/2188 – Autres	+ 100 300.00 €
CHAPITRE 27 5000/275 – Dépôts et cautionnements versés	+ 720.00 €

CHAPITRE 21 5042/21321 – Immeubles de rapport	- 186 240.00 €
CHAPITRE 21 5005/21351 – Installations générales, agencements, aménagements constructions bâtiments publics	+ 1 000.00 €
CHAPITRE 21 5037/21351 – Installations générales, agencements, aménagements constructions bâtiments publics	- 1 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

Néant	0.00 €
-------	--------

ADOpte A L'UNANIMITE

2. 2023/315 – Subvention exceptionnelle au profit de l'Institut Curie dans le cadre d'Octobre Rose
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'accorder à la fondation INSTITUT CURIE, sise 26 rue d'Ulm, 75248 Paris, une subvention d'un montant de 500 euros, dans le cadre d'Octobre Rose.

DIT que la dépense est prévue au Budget Primitif 2023, article 65742

ADOpte A L'UNANIMITE

3. 2023/316 – Subvention exceptionnelle – Association Sportive de Tir (AST)
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 7200 € pour soutenir l'Association Sportive de Tir de Roissy pour sa participation aux championnats d'Europe.

L'association s'engage à fournir les justificatifs nécessaires liés à l'utilisation de la subvention communale dans le délai de 2 mois suivant les championnats d'Europe.

DIT que la dépense est prévue au Budget Primitif 2023, article 65748.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. 2023/317 – Approbation du recrutement de deux agents de police municipale par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. 2023/318 – Acquisition à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France des parcelles constituant le Golf International de Roissy

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE l'acquisition auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France de 269 parcelles constituant le golf international de Roissy d'une superficie d'environ 880 657 m², à l'euro symbolique et dont la liste figure en annexe de la délibération ;

AUTORISE le transfert à la commune de Roissy-en-France de la servitude de passage sur la parcelle cadastrée C 1356 permettant l'accès au golf depuis la voie publique ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette acquisition et à ce transfert ;

DIT que les frais d'acte seront à la charge de la commune de Roissy-en-France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 2023/319 – Modification du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage temporaire des locaux d'habitation

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de procéder à la modification du règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage temporaire des locaux destinés à l'habitation en vue de les louer de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

APPROUVE le règlement de changement d'usage modifié joint à la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. 2023/320 – Location d'un meublé de tourisme – institution de la procédure d'enregistrement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE la mise en œuvre d'une déclaration préalable soumise à enregistrement pour ce qui concerne la location d'un meublé de tourisme sur le territoire communal à compter du 1^{er} décembre 2023.

PRECISE que la déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.

INDIQUE qu'un télé service est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. 2023/321 – Marché de Noël – Instauration d'une caution pour la mise à disposition de chalets

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE l'instauration d'une caution de 200,00€ pour chaque chalet mis à disposition.

DIT que cette caution sera encaissée en cas de désistement, d'absence injustifiée ou de détérioration du chalet ou du matériel mis à disposition,

DIT que cette caution sera restituée en cas de force majeure ou autres cas graves (décès d'un proche, maladies, accident...) sur présentation de justificatif,

DIT que les associations Roisséennes sous convention avec la ville de Roissy-en-France seront exonérées de cette caution,

PRECISE que la mise en œuvre de cette caution sera applicable pour l'édition 2023 du marché de Noël et les suivants,

ADOpte A L'UNANIMITE

9. 2023/322 – Marché de Noël – Règlement intérieur à destination des exposants

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOpte le règlement intérieur relatif au marché de Noël, annexé à la délibération.

PRECISE que ce règlement sera en vigueur à compter du 17 octobre 2023, pour le marché de Noël 2023 et les suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

➤ QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire fait part de diverses informations :

- Suite aux événements tragiques survenus la semaine passée, nous avons réceptionné un courrier du Préfet nous informant de l'élévation de la posture Vigipirate au niveau « Urgence Attentat ». De ce fait, les deux conseils d'écoles prévus cette semaine sont annulés et reportés après les vacances de la Toussaint. Un contrôle sera effectué par les enseignants au sein des établissements scolaires, et la liste des différentes manifestations sera diffusée aux services de police et de gendarmerie.
- Des tags ont été constatés au niveau du sol et des colonnes du kiosque, ainsi que sur la montée d'escalier qui mène au parvis de l'église, en liaison avec les événements actuels se déroulant au Moyen Orient. Ces inscriptions ont rapidement été nettoyées et effacées par les services techniques. La gendarmerie a été immédiatement avertie et l'appui de la vidéo protection a permis d'identifier les auteurs. La commune ira au bout de la procédure afin que ces derniers prennent conscience de leurs actes et en assument la responsabilité.
- Suite aux nouveaux coups de vent, les tôles qui entourent les terrains ITC ont une nouvelle fois plié côté droit rue Heinz Gloor, en descendant jusqu'au stade. Les propriétaires du terrain ont été avisés.
- Un policier municipal a demandé sa mutation dans une autre commune du département voisin (93), ce qui diminue les effectifs du service. Le turn-over de la profession demeure important au niveau national.
- Le chauffage dans les bâtiments municipaux, les écoles et les centres de loisirs devrait être remis en route demain, le 17 octobre.

- Suite à l'absence de dépôt du dossier de déclaration de terrasse, un arrêté de mise en demeure a été notifié au restaurant « 5J Pizza ». L'intéressé dispose d'un délai de 7 jours pour se mettre en conformité, avant qu'une astreinte de 200 € par jour lui soit appliquée.
La police municipale a également constaté sur place l'occupation du domaine public sans droit et a établi un rapport de contravention.
Le gérant nous a indiqué ce jour qu'il allait nous faire parvenir son dossier régularisé dès demain.
- Madame le Maire adresse ses remerciements aux équipes qui se sont investies dans le projet « Octobre Rose », et rappelle qu'une cagnotte est en ligne sur le site de la ville au profit de la lutte contre le cancer du sein.
- A la demande du Préfet, la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir avant la fin de l'année. La commission sera donc convoquée très prochainement. Par ailleurs, le renouvellement des membres doit être opéré.
- Patricia PETIT indique que 2 réunions concernant le projet AGORALIM se sont tenues avec la société SEMMARIS, porteuse du projet, et souhaiterait être conviée aux prochaines réunions afin d'être informée sur le projet.
Madame le Maire indique qu'il ne devrait pas y avoir de nouvelles réunions, le bureau municipal s'étant déjà positionné défavorablement. En effet, ce projet nuirait à l'image du village, occasionnerait des nuisances et ne serait pas valorisant pour la commune et ses habitants (projet d'implantation de cuisines centrales composées de 5 bâtiments, un parking silo, une zone de déchets à proximité de l'hôtel existant et un afflux de trafic routier et de personnes).
- Patricia PETIT demande où en sont les travaux de la ZAC SUD Roissy et plus précisément l'ancienne porcherie, un permis de démolir a été accordé.
Madame le Maire indique que seul le projet porté par M. FRANQUET a fait l'objet d'un permis de construire. Pour ce qui concerne le groupe EDOUARD DENIS, des points réguliers sont organisés, mais compte tenu du niveau des taux d'intérêt, le financement semble difficile à boucler s'agissant d'un projet à plusieurs dizaines de millions d'euros.
- Pâquerette BOSCHER souhaiterait savoir s'il est possible de changer un des drapeaux « bleu blanc rouge » apposé sur la façade de l'école Jean Mermoz, qui est complètement décoloré.
Karim BENSADIA indique qu'une commande de drapeaux est en cours et qu'il sera bientôt remplacé par un drapeau neuf.
Madame le Maire ajoute que ce genre de constat fait partie du travail sur l'image du village qui doit être amélioré.
- Eric LE DANTEC s'interroge sur les mesures qui pourraient être prises face au stationnement anarchique de véhicules sur le domaine public - dont des bus - lié à la clientèle du restaurant « C KEBAB », chemin de la Dîme.
Madame le Maire indique que le propriétaire est proactif sur ce sujet. Par ailleurs, une réunion s'est tenue récemment avec Patrick PAMART et la Police Municipale au sujet du stationnement sur la commune de façon globale. Madame le Maire précise que des indicateurs vont être affinés afin de mieux suivre ce phénomène et notamment ceux concernant les VTC, les voitures ventouses ou les livreurs. Un nombre important de contraventions est dressé chaque année, et près de 90 enlèvements ont été effectués depuis le début de l'année 2023. Le prochain magazine municipal fait un focus sur ce sujet. Malgré les effectifs réduits, la Police Municipale fait son maximum pour lutter contre ce type d'incivilités.
- Patricia PETIT félicite Catherine DUTEAU ainsi que toutes les équipes concernant l'organisation de la semaine du handicap.

➤ **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :**

Madame le Maire donne lecture des décisions n° 2023/323 à 2023/347 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/323	17/10/2023	Convention de partenariat pour l'utilisation des installations sportives du complexe sportif et la mise à disposition de matériel et de personnel, saison 2022/2023	NAKMUAY BOXING
2023/324	18/10/2023	Marché pour le contrôle et la vérification périodique d'une micro nacelle hydraulique à ciseaux au centre culturel l'Orangerie	Société APAVE
2023/325	19/10/2023	Contrat de cession pour des animations sur le marché de Noël	JEFCA
2023/326	19/10/2023	Contrat de cession pour des animations sur le marché de Noël	JEFCA
2023/327	19/10/2023	Convention pour une formation "CACES R 486 Cat B PEMP - recyclage" en faveur d'un groupe d'agents municipaux	CACEF
2023/328	19/10/2023	Convention pour une formation "Habilitation électrique B1V B2V BR BS BE essai - manœuvre - recyclage" en faveur d'un agent municipal	CACEF
2023/329	23/10/2023	Marché à bon de commandes pour la surveillance des marques et noms de domaine de la commune	Cabinet ELOKIA
2023/330	23/10/2023	Contrat de cession pour la représentation de "Artus" le 7 avril 2024 à l'Orangerie	Paul & Paulette Productions SARL
2023/331	24/10/2023	Convention pour une formation "Initiale - AIPR Opérateur" en faveur de deux agents municipaux	MANUTEO - SMARTLOG
2023/332	24/10/2023	Demande de fonds de concours - rénovation d'équipements culturels - réfection de la toiture terrasse du centre culturel l'Orangerie - phase 2	CARPF
2023/333	26/10/2023	Complément d'honoraires - coordination sécurité et protection de la santé - travaux bâtiment 41/43 rue Houdart	Société BATIPREV
2023/334	26/10/2023	Achat d'une œuvre exposée au 31ème salon artistique - sculpture intitulée "Hypnos"	M. Marc Antoine LION
2023/335	26/10/2023	Achat d'une console numérique pour la salle de spectacles de l'Orangerie	Société DUSHOW
2023/336	02/11/2023	Contrat d'intervention artistique pour la commémoration nationale du 11 novembre 2023	Divers musiciens intervenants
2023/337	07/11/2023	Convention de partenariat de mise à disposition de locaux et de matériels (Orangerie) pour une durée d'un an renouvelable	CARPF

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2023/338	08/11/2023	Convention pour la mise en place d'ateliers "bien-être" à destination de l'accueil de loisirs maternel et de la petite enfance	Mme GOKOGLAN Banu
2023/339	09/11/2023	Convention pour une formation "Groupes d'analyse des pratiques professionnelles" en faveur d'agents municipaux de la crèche collective et des assistantes maternelles	Mme Isabelle N'SOMO
2023/340	09/11/2023	Frais de prestation comptable - Association Roissy-en-France Handball	EFFICEA EXPERTISE
2023/341	13/11/2023	Marché pour l'abattage d'un arbre dangereux au niveau du sentier piéton du Golf	Société LOISELEUR
2023/342	13/11/2023	Marché pour la mise en sécurité du Golf International de Roissy suite au passage de la tempête Ciara	Société LOISELEUR
2023/343	13/11/2023	Achat d'une prestation de vérification de l'installation pour le marché de Noël 2023	Société DEKRA
2023/344	13/11/2023	Convention pour le prêt de chalets pour les marchés de Noël	Ville de Moussy-le-Neuf
2023/345	16/11/2023	Convention pour une formation "Groupes d'analyse des pratiques professionnelles" en faveur d'agents municipaux de la crèche collective et des assistantes maternelles	Mme Isabelle N'SOMO
2023/346	16/11/2023	Convention pour une formation "recyclage - AIPR Opérateur" en faveur d'agents municipaux	MANUTEO - SMARTLOG
2023/347	20/11/2023	Contrat de cession pour un spectacle lors du marché de Noël	SESAME SPECTACLES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Certifié conforme,

Le Secrétaire de séance


François CARRETTE

Madame le Maire



Michèle CALIX